

PROJET ZONE HUMIDE

Réception du chantier phase I (zone Amont du lac) : 7/06/2017



- ▶ Le 7 juin 2017 la partie I des aménagements du projet zone humide amont du lac a été réceptionnée.
- ▶ L'ensemble des personnes initiatrices du projet et le responsable du chantier se sont rencontrés afin de contrôler les travaux effectués à ce jour.

Les différents aménagements apportés sur la zone amont du lac :

- Un canal de débit réservé a été créé avec la présence d'un canal venturi en tête. Le canal de dérivation est important pour assurer la continuité écologique. Le canal venturi permet de pouvoir mesurer rapidement le débit entrant, il a une capacité maximum de 21 m³/h.

Canal venturi





Canal de dérivation
permettant la
continuité écologique

- Parallèlement au canal venturi plusieurs déversoirs superposés avec seuils calibrés (laissant passer des débits de plus en plus importants) prennent le relais lorsque le débit d'arrivée dépasse 21 m³/h. L'eau qui empreinte ces déversoirs se jette dans un décanteur .



Durant cette restitution différents points sont ressortis :

- La création d'un dégrilleur est envisagée en amont du canal venturi pour retenir les indésirables comme les débris végétaux mais surtout les déchets plastiques et autres qui sont charriés par le ruisseau.

- Un suivi de la végétalisation de la zone est important afin de ne pas voir se développer des espèces invasives et n'ayant pas de réel intérêt sur le site, comme par exemple les frênes et les chardons ... Une liste de végétaux indésirables sera établie.

